



Remboursement titre de transport

Par **lafryte**, le **09/10/2009** à **18:16**

Bonjour, rnvoila je voudrais savoir si mon directeur est en droit de demander a la sncf ou a la ratp le recapitulatif de tout mes chargements de mon passe navigo s'en m'en avertir. rnCar je me suis fais rembourser mon titre de transport par mois au maximum c'est a dire en zone 1 a 6 pour 122€ alors que je rechargais mon titre de transport en zone 4 a 6 pour 57€ ,je suis d'accord je frodais sur mes remboursements de titre de transport mais faut savoir que ce n'etait pas moi qui rentrais chaque mois les remboursements car je n'y avais pas acces. Je me suis fais licencier pour cela et je l'ai accepter sauf que sur ma derniere fiche de paie ils m'ont retirer l'integralité de mon trop percu c'est a dire 608€ alors que je recharger qd meme mon titre de transport pour moi je ne leur devrais que la difference c'est a dire 300€. rnMa question est : ont ils le droit de me demander l'integralite ou alors juste la moitie car j'ai qd meme payer chaque mois certe pas la totalite mais la moitier de ce que j'aurais du payer. rn rnAussi lors de ma confrontation avec la direction pour m'expliquer de cela je savais pertinament leur decision de mon licenciement car deux magasins m'avais prevenu indirectement que j'allais etre licencier une semaine avant la date de cette confrontation. rnLa demarche etait elle dans les regles car meme si j'avais de bonnes explications cela n'aurait rien changer a leur decision. rn rnJe vous remercie de vos futures reponses...